



Litige avec xxxxxxxxxxxx

Par **mouginol**, le **24/07/2011** à **10:33**

Bonjour,

J'ai commandé 3 articles sur xxxxxx (un casque, une carte SD et un chargeur iPad) pour un total de 120 € (54188049).

J'ai reçu à la place un double lecteur de DVD voiture.

Problème : je suis à l'étranger, j'ai fait livrer chez ma mère à Paris pour qu'elle m'amène les articles lors d'un voyage. Ma mère, peu habituée aux achats internet et n'imaginant pas une seconde que les articles n'étaient pas les bons, a fait l'erreur de jeter l'emballage (les produits sont toujours sous plastique).

J'ai réexpédié les produits mais xxxxxx me demande de payer 230 € pour compenser le préjudice avant de m'expédier ma commande.

Je reconnais l'erreur pour les emballages, mais je considère que la cause première est l'envoi à tort des mauvais produits.

J'ai contacté la DGCF, ils me disent que :
xxxxxx a obligation d'honorer la commande
l'erreur est bien de leur part, toute clause des CGV qui m'oblige à payer les produits sans emballage serait abusive
ils n'ont aucune chance au tribunal

J'ai envoyé un courrier recommandé.

Je souhaite éviter le tribunal si possible, mais impossible pour moi de laisser l'affaire ainsi avec 150€ de perdus.

Avez-vous des conseils pour faire débloquer la situation ?

A noter qu'il s'agit de ma 27eme (et dernière) commande chez eux.

Merci de votre aide

Olivier

Par **mouginol**, le **25/07/2011** à **17:09**

Nouveau grief : xxxxxx ne trouve pas trace de deux produits et je suis soupçonné d'en avoir gardé pour moi.

J'avais le sentiment d'avoir été volé du montant de ma commande pour une erreur de logistique qui n'est pas de ma faute, j'ai maintenant le sentiment d'avoir d'être pris pour un voleur.

Par **Xavier RueDuCommerce**, le **26/07/2011** à **15:04**

Cher client,

Sur e-litige.com, à cette [url](#), vous me dites :

[citation]J'ai commandé 3 articles sur rue du commerce.
J'ai reçu à la place un GPS et un double lecteur de DVD voiture.[/citation]

Ne souhaitant pas multiplier les canaux de médiation, je limite mon intervention sur Legavox cette simple citation, afin que la situation apparaisse de façon un peu plus claire aux internautes.

RueDuCommerce souhaite toute votre satisfaction, nous sommes mêmes prêts à valider le retour des produits sans emballages malgré l'erreur de votre maman, puisque l'erreur initiale est nôtre.

Une bonne journée à vous.

Cordialement,

Xavier

Par **didier3526**, le **27/07/2011** à **20:35**

Wouhaaaaa... vous avez de la "super chance".... moi je me suis fait traité de voleur quasi ouvertement et ils ont jamais rien voulu savoir !!! j'avais commandé un disque dur pour portable et une station d'accueil pour iphone et j'ai reçu un ventilateur !!!! retour du produit sans problème et 6 jours après on m'annonce qu'il manquait pour 150 euros de marchandise à l'intérieur ! après un très long dialogue, je me suis rendu compte qu'il n'y avait plus d'espoir de recevoir ma commande ou mon argent... 119 euros quand même !!! j'ai dû faire appel au tribunal qui m'a donné raison et les a condamnés à me verser 150 euros... mais ils ont pas encore payé...

Par **Xavier RueDuCommerce**, le **28/07/2011** à **08:47**

Bonjour Didier,

Le jugement date d'avant-hier, laissez-nous le temps de l'enregistrer quand même ;-)

Xavier

Par **didier3526**, le **31/07/2011** à **09:01**

sachez que ma remarque n'était pas adressée à "rueducommerce"... mais à l'auditeur précédent...

ensuite je vois que sur ce site, vous êtes bien plus cordial que dans vos mails que vous envoyez sur les boîtes mails personnelles...

je ne savais pas que ma demande au juge était "fantaisiste"... je retranscrit vos propres mots...j'aurais préféré recevoir un mail qui me disait que vous vous excusiez des propos limite difamatoire que vous avez tenus à mon égard mais non... fier comme un pape !!! messieurs de rueducommerce, quand on perd devant un tribunal, on ne se permet pas de dire que l'adversaire a fait une demande fantaisiste !!! on essaie de ravalier sa fierté et on s'excuse de n'avoir pas cru son client et de l'avoir pris pour un voyou !!!

les personnes qui liront ces messages vont se faire une belle opinion de vous si vous persistez dans cette voie... déjà que c'est pas florissant... de plus je n'ai jamais dit que vous ne payez pas, mais que vous avez tendance à laisser trainer... pour donner un ordre d'idée aux gens qui lisent, cette histoire a commencé au mois de mars ! on est en août !!!!

Par **Paco76**, le **25/07/2015** à **00:47**

Bonjour,

Je viens de voir ce forum, et j'aurais besoin d'avoir des informations sur les démarches juridiques à effectuer pour initier une procédure contre xxxxxx pour "non respect du contrat de vente".

Merci d'avance pour les réponses.

PAco

Par **jalucine**, le **08/12/2015** à **16:05**

Bonjour,

J'ai passé une commande le 20/09/2015 sur le site xxxxxx (un lit relaxation d'une valeur de 659 euros)

et qui a été expédiée le 06/10/2015 avec une livraison estimée le 24/10/2015.

Le 12/10/2015 votre partenaire xxxxxx annule la livraison sans que cela vous inquiète .

Nous somme aujourd'hui le 08/12/2015 , toujours aucune nouvelle ,pas de remboursement.